



MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité



CONSEIL DE LA FONCTION MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE

(68^e session – 5 au 9 juin 2023)

Conseil de la fonction
Militaire de l'armée de Terre

La 68^e session nationale du CFMT s'est tenue à RUNGIS du 5 au 9 juin 2023.

En séance plénière, après avoir observé une minute de silence en l'honneur des militaires de l'armée de Terre morts pour le service de la République, le Conseil a rendu compte de ses travaux au chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT).

Les actions au profit de la sobriété énergétique et de la transition écologique ne doivent ni remettre en cause la capacité opérationnelle de l'armée de Terre ni détériorer la condition militaire.

Dans le cadre de la transition écologique, l'armée de Terre est fortement contrainte par des parcs immobiliers et des matériels vieillissants, difficilement adaptables aux normes environnementales. Elle ne pourra rejoindre les objectifs gouvernementaux que progressivement et en s'appuyant sur des schémas directeurs globaux d'investissement.

L'armée de Terre doit s'engager vers la sobriété énergétique en s'appuyant sur des plans centraux déclinés jusqu'aux formations administratives, sous réserve que des budgets soient sanctuarisés sur le long terme. Elle doit également s'adosser aux programmes existants afin de donner plus d'autonomie aux acteurs locaux, notamment pour l'entretien courant des infrastructures.

Le maintien de la capacité opérationnelle et la préservation de la condition militaire doivent nécessairement guider la conduite de ces mesures. Ainsi, les nécessités de l'entraînement et l'emploi de certaines infrastructures doivent pouvoir prendre le pas sur les contraintes environnementales. L'autonomie énergétique des emprises et les prises d'initiatives locales au profit des militaires et de leur famille permettraient d'améliorer leur vie quotidienne : bornes payantes de rechargement pour véhicules électriques dans les enceintes par exemple.

Les bonnes pratiques et les comportements responsables doivent être encouragés localement dans le cadre d'une relation bienveillante entre souteneurs et soutenus. Cela permettra de gagner des marges de manœuvre financières, sans se faire au détriment de la condition militaire mais bien pour servir à son amélioration.

La rémunération est un sujet central. Elle doit permettre au militaire de bien vivre de son métier au regard de la singularité de son engagement.

Après la mise en place réussie des blocs 2021 et 2022, même si le référentiel des activités ouvrant droit à l'ISAO reste trop restrictif, le bloc 2023 soulève des inquiétudes de deux types. Dans un contexte d'inflation forte, la forfaitisation des nouvelles primes présente un risque de stagnation de la rémunération. Le Conseil recommande leur indexation à l'occasion de la clause de revoyure. La seconde est la fiscalisation de la part logement de l'actuelle ICM qui fait craindre une perte d'aides sociales pour de nombreuses familles.

En parallèle, le Conseil estime que la revalorisation du point d'indice en 2022 et les travaux indiciaires du bloc 2023 de la NPRM ne peuvent être qu'une étape avant la refonte des grilles indiciaires annoncée. Il regrette le peu d'effets immédiats sur le tassement des grilles, en particulier celles des militaires du rang et des jeunes sous-officiers, et restera vigilant à son adaptation à venir.

Les futurs travaux indiciaires de la LPM devront rendre son attractivité à l'escalier social, soutenir la fidélisation du personnel et valoriser la reconnaissance de l'expérience.

La problématique du logement reste une préoccupation du Conseil à laquelle le plan logement devra répondre. La gestion et la vétusté d'une partie du parc immobilier et l'hébergement soulignent des insatisfactions récurrentes.

La préservation des budgets alloués à la condition de vie des militaires est à nouveau une satisfaction majeure. De même, l'extension des réductions sur les tarifs des services de transport ferroviaire des voyageurs prévue pour 2024 est fortement appréciée.

Le projet concernant la réforme de la protection sociale complémentaire est très attendu. Il devra être en adéquation avec les besoins des militaires et ceux de leur famille.

Le maintien de la pension à liquidation immédiate dans le cadre de la réforme des retraites est une juste reconnaissance de la singularité du métier militaire. Néanmoins, la part croissante des primes dans la rémunération crée un déséquilibre entre la solde et la pension. Le Conseil appelle de ses vœux l'intégration de tout ou partie des primes du bloc 23 dans le calcul des pensions.

Les nouvelles mesures visant les blessés et les familles endeuillées sont jugées positives par le Conseil.

Les impacts de la mobilité pourraient être mieux pris en compte. En particulier, une implication plus forte de la communauté militaire locale (accompagnement des familles, recherche d'emploi, scolarisation des enfants) et une amélioration de l'accès aux soins sont attendues.

D'autres mesures de niveau étatique, comme l'augmentation du taux de la pension de réversion (conjoint survivant ayant eu une carrière hachée, veuves de guerre) ou encore la reconnaissance d'un statut fiscal à l'adresse de repli du militaire, permettraient d'atténuer les contraintes de la mobilité.

Enfin, des réflexions ont été menées par le Conseil sur la rémunération outremer et étranger. Cette dernière doit être dépoussiérée, actualisée et simplifiée afin de tenir compte des réalités des différents territoires et permettre aux militaires et leur famille de bien vivre leur expatriation. L'attractivité des affectations hors métropole en dépend.

Le Conseil sera vigilant à la déclinaison Terre du plan d'accompagnement des blessés, à la mise en place du plan famille 2 et sera particulièrement attentif à la refonte des grilles indiciaires. Dans ce domaine, les attentes sont fortes pour préserver l'attractivité du métier militaire et protéger sa singularité.

Intervention du CEMAT

Le CEMAT a rappelé le contexte actuel de basculement stratégique initié par la guerre dans l'est de l'Europe. Ce conflit souligne le rôle déterminant des forces morales, de la cohésion des unités, de la confiance dans la chaîne hiérarchique et l'initiative laissée aux échelons de commandement.

Dans ce contexte, notre armée de Terre, armée d'emploi, dispose des atouts nécessaires pour entrer dans ce moment stratégique tout en s'adaptant aux évolutions des modes d'action du champ de bataille.

Elle dispose de ressources importantes au travers d'une LPM robuste et équilibrée qu'il faudra nécessairement optimiser. Ces ressources vont lui permettre de mener sa transformation en armée de Terre de combat tournée vers la réactivité et les finalités, selon 4 axes :

- consolider le socle pour « être et durer » en faisant effort sur les ressources humaines, l'adaptation des capacités de décision, des soutiens et des stocks ;
- protéger notre pays sur les trois niveaux de la haute intensité en Europe, de la gestion des crises dans le monde, de la sauvegarde de notre souveraineté dans nos outremer tout en se préparant aux événements majeurs sur le territoire national ;
- être en capacité d'agir en se préparant à grande échelle comme lors de l'exercice Orion et en montant en puissance sur des capacités et des équipements nouveaux. Il s'agit également de poursuivre la montée en puissance du programme SCORPION et d'acquérir de nouveaux moyens de feux dans la profondeur, de cyber, de drones ;
- d'innover enfin dans les nouvelles technologies afin d'améliorer nos capacités actuelles.

L'armée de Terre se prépare donc à pouvoir déployer dès 2027, et sous préavis de 30 jours, une division entièrement autonome avec ses appuis, ses soutiens et toutes ses capacités d'environnement. Pour autant, nous devons être prêts dès aujourd'hui à toute dégradation de la situation, notre modèle d'armée d'emploi durcie et expérimentée nous oblige en ce sens.

S'agissant des enjeux de court terme, le combat central du second semestre est celui de la préservation de notre RH et du recrutement pour lequel tous les leviers doivent être poussés. Nos effectifs de fin d'année fixeront le niveau de ceux qui nous seront accordés pour la durée de la LPM.

Le CEMAT est confiant dans les capacités de l'armée de Terre, de ses hommes et de ses femmes à relever ces défis.

Le CEMAT a ensuite répondu aux questions des membres du CFMT.

S'agissant des moyens octroyés en LPM pour la condition militaire, il a précisé que les ressources relatives à la NPRM et celles prévues pour l'adaptation des grilles indiciaires contribueront à accroître les rémunérations. Les plans famille, vie en enceinte militaire et logement compléteront le panel des outils d'amélioration de la condition militaire. Sur ce point, il a rappelé le nécessaire équilibre entre les sujétions de notre métier et les compensations octroyées. Le modèle de certaines armées occidentales, privilégiant uniquement la condition du personnel, interdit aux pays concernés de véritables armées d'emploi. Ce modèle ne peut être le nôtre.

La question des difficultés de recrutement, notamment au regard de l'influence des évolutions sociétales, est un enjeu majeur. Nous avons le double défi de recrutement en quantité (atteinte des cibles en effectifs) et en qualité (évolutions vers des compétences d'expertises et techniques). Les offres de recrutement innovantes sur le modèle de l'EMPT par exemple, sont une réponse originale et efficace à ces difficultés.

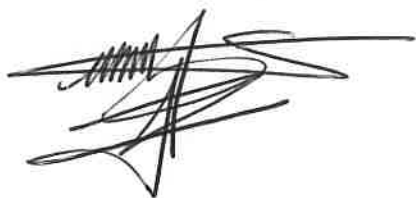
L'engagement de l'armée de Terre dans les jeux olympiques de Paris sera une mission prioritaire pour l'armée de Terre qui devrait engager plus de 10 000 hommes. L'objectif est de remplir des missions cohérentes d'ensemble et d'anticiper du mieux possible les contraintes RH générées sur le personnel.

Enfin, répondant aux interrogations sur la politique de simplification, le CEMAT a distingué les irritants pour lequel l'armée de Terre agissait directement et avec des résultats sensibles et les domaines pour lesquels elle incitait les partenaires ministériels et du soutien à poursuivre les efforts dans ce domaine. Par ailleurs, ce sujet de la simplification passe également par une évolution sensible de la subsidiarité des échelons de commandement dans l'armée de Terre. En particulier, la délégation des décisions au niveau des brigades et des échelons équivalents sur le périmètre des fonctions du socle constitue un objectif majeur dans l'évolution de notre fonctionnement.

Le CEMAT a terminé la séance en remerciant les membres du CFMT pour leur investissement et leur apport indéniable dans les évolutions de condition militaire de leurs camarades. Il a également félicité les 6 futurs membres du CSFM.

Le secrétaire de la 68^e session

Caporal-chef de 1^{re} classe Madi Laza



Le chef d'état-major de l'armée de Terre

Général d'armée Pierre Schill

